

COMPARAISON N'EST PAS RAISON...
MAIS LA RAISON NOUS IMPOSE DE
REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST

Sommaire

- P.2 Edito
- P.5 Prévention Sécurité
- P.6 Fonction Publique
- P.6 Transport Maritime
- P.7 Nettoyage Propreté
- P.7 Transport Aérien
- P.8 Combustibles
- P.9 PLFSS 2025: Des constats réalistes mais des mesures inquérientes

La Force Synsic f

Édito

NOUS SERONS LÀ. NOUS SERONS UN REMPART. NOUS SERONS LA VOIX DE CELLES ET CEUX QUI REFUSENT DE PLIER.

Nettoyage Propreté

DANS CE SECTEUR, O

DOIT ÊTRE ARTICULÉ AVEC

LE TEMPS PARTIEL SUBI ET

UN ENCADREMENT STRICT

DE LA SOUS-TRAITANCE.

COMPARAISON N'EST PAS RAISON... MAIS LA RAISON NOUS IMPOSE DE REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST

ÉDITO

e bruit et la fureur de notre époque ne cessent de croître, saturant l'espace de leur tumulte assourdissant. Il y a encore quelques mois, nous observions, fascinés, ces travailleurs de l'autre côté de l'Atlantique qui, par leur détermination, arrachaient 62 % d'augmentation salariale ou contraignaient les géants du capitalisme à rouvrir des usines sacrifiées sur l'autel du profit. Nous célébrions ces grèves courageuses, ces bras croisés en un seul élan pour refuser l'inacceptable.

Aujourd'hui, le silence n'est plus une option. Depuis la seconde investiture de Donald Trump, chaque jour est marqué du sceau d'un nouveau décret, d'une nouvelle provocation, d'un nouveau coup porté à l'Etat de droit. Chaque jour, un pas de plus dans l'effacement des acquis, un pas de trop vers une régression qui n'épargne rien ni personne.

On pourrait croire que ce qui se joue là-bas nous est étranger. Mais l'exercice de la comparaison, s'il n'est pas raison, est parfois lucidité.

UN MIROIR DÉFORMÉ, MAIS UN REFLET INDÉNIABLE

Là-bas, Trump et son département de l'"efficacité gouvernementale" s'acharnent à démanteler les services publics et la protection sociale, invoquant la lutte contre un supposé "État profond". Ici, Macron lui-même a fustigé cet "État profond", cet obstacle imaginaire qu'il accuse de ralentir son entreprise de dérégulation.

Là-bas, on parle de réduire l'État à un guichet de services minimalistes. Ici, une présidente de région exhorte à "prendre la hache" contre l'administration. Là-bas, un ministre rêve de privatiser jusqu'à l'air que l'on respire. Ici, un éphémère ministre de la Fonction publique voyait en Elon Musk un modèle, rêvant de casser, licencier, anéantir les agents publics.

Face à ces sombres desseins, nous avons été là. Nous avons tenu bon, nous avons défendu les personnels, protégé le service public républicain, refusé que l'on réduise l'intérêt général à une simple ligne comptable.

L'EFFACEMENT DES SERVICES PUBLICS, ICI ET AILLEURS

Aux États-Unis, la sortie de l'Accord de Paris a marqué le glas des politiques environnementales. Les agences de protection du climat ont été étranglées, démantelées, effacées des radars.

En France, l'attaque est plus subtile, plus feutrée. L'ADEME, l'Office Français de la Biodiversité, ces bastions de la transition écologique, sont saignés à blanc. Pire encore, le Premier ministre Bayrou a publiquement jeté l'opprobre sur les agents de la police de l'environnement, attisant contre eux des menaces indignes d'une démocratie.

Là encore, nous étions là. Aux côtés de ces travailleurs, cibles d'une vindicte orchestrée, pour rappeler que servir l'intérêt général ne devrait jamais être un acte de résistance, mais une évidence.

L'OBSESSION XÉNOPHOBE COMME PROJET POLITIQUE

Depuis le début de l'année, la mécanique implacable d'un agenda xénophobe s'est mise en marche, dictée par les décrets d'application de la loi immigration, aggravée par la circulaire Retailleau, qui livre les travailleurs sans-papiers aux mains des patrons-voyous.

Sommes-nous si loin de l'Amérique trumpienne? Le vice-président JD Vance rencontre, en marge d'un sommet sur la sécurité à Munich, la cheffe de parti néo-nazi. Ici, la stigmatisation devient doctrine, les travailleurs étrangers des cibles à abattre.

Là encore, nous avons été là. Aux côtés des salariés, sans distinction de race, de croyance ou de nationalité. Parce que la solidarité n'a jamais eu de frontière.

LE SEXISME ET L'OBSESSION DE LA NATALITÉ COMME HORIZON

Le sexisme trumpien ne se contente plus d'être un sous-texte politique : il s'est normalisé, banalisant les violences sexistes et sexuelles, légitimant l'oppression des femmes, stigmatisant celles et ceux qui osent revendiquer une orientation sexuelle différente. Dans cette Amérique-là, le corps des femmes n'est qu'un outil à discipliner, un instrument soumis aux impératifs du patriarcat triomphant.

Et pendant que Trump joue de cette rhétorique réactionnaire, Musk, le "mage de Washington", se passionne pour une autre croisade : l'obsession de la natalité.

Ce discours n'est pas si lointain. Il n'est pas sans rappeler les appels au "réarmement démographique" du président Macron, cette vision où la natalité devient un instrument politique, et où les femmes sont réduites à un rôle de reproduction travesti en mission nationale.

Face à cette dérive, la Fédération rappelle une évidence qui, pourtant, doit encore être défendue : le combat pour l'égalité des droits n'est pas une option, il est le premier combat syndical.

tient. Nous avons pris nos responsabilités, refusé de voir la protection sociale et mutualiste dissoute dans les eaux glacées du calcul capitaliste.

COMPARAISON N'EST PAS RAISON, MAIS LA MENACE EST BIEN LÀ

Non, nous n'avons pas un vice-ministre qui mime un salut nazi.

Non, nous n'avons pas un président qui veut déplacer 2 millions de personnes pour construire une station balnéaire géante.

Mais nous avons nos propres dérives.

Les droits fondamentaux sont menacés.

Les droits des travailleurs sont chaque jour un peu plus bafoués.

La culture humaine est violentée, piétinée, instrumentalisée.

> Face à cette montée du bruit et de la fureur, face à ces vents mauvais qui soufflent des deux rives de

> > l'Atlantique, le syndicalisme libre, indépendant et internationaliste n'a iamais été aussi essentiel.

Nous serons là. Nous serons un rempart. Nous serons la voix de celles et ceux qui refusent de plier.

L'ILLUSION DE LA MODERNITÉ AU SERVICE D'UN NOUVEL ASSERVISSEMENT

Elon Musk, Jeff Bezos, Mark Zuckerberg : ces géants de la vallée du Sillicium ne sont pas seulement les marionnettistes d'un président ultra-réactionnaire. Ils sont les artisans d'un projet plus vaste: un techno-féodalisme où les travailleurs seraient réduits à de simples sources de données. de simples rouages dans la machine d'une oligarchie numérique.

Ce modèle tente de s'imposer ici aussi. Nous avons vu. lors du sominternational l'Intelligence Artificielle, organisé sous l'égide de Macron et du président indien d'extrême droite Narendra Modi, une nouvelle caste de "licornes" françaises s'imposer dans le débat.

Ces entreprises, valorisées à coups de milliards, ne doivent leur survie qu'aux marchés publics juteux qu'elles raflent sans vergogne.

En santé, comme ailleurs, nous avons refusé d'être complices de cette prise de contrôle de la Big Tech sur ce qui nous appar-



L'ÉCHO DU ÇONNARD

Echo lointain du premier ministre, qui en janvier 2025 déclarait à propos des retraites qu'elles coûtaient chaque année 55 milliards d'euros à l'Etat de dette.

Bien qu'aucun syndicaliste n'ait cru un instant à ces chiffres fallacieux, il est toujours satisfaisant d'avoir un démenti en provenance directe de la Cour des Comptes, institution parmi les plus promptes à crier au déficit.

LE TWEET DU MOIS



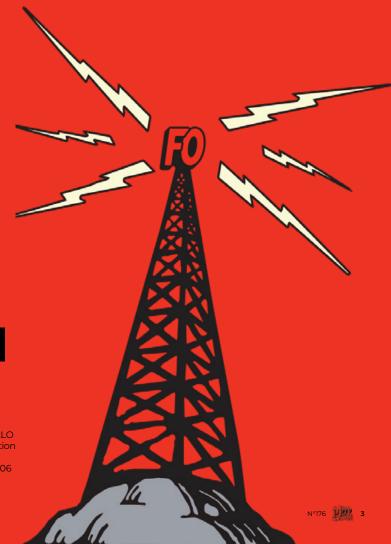
FO VOUS DÉFEND



FEETSFO.FR

FÉDERATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°194 - février 2025
46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél.: 01.44.83.86.20
Fax: 01.48.24.38.32 • Courriel: contact@feetsfo.fr • Site: www.feetsfo.fr
Directeur de la Publication: Zainil NIZARALY • Rédaction: Etienne CASTILLO
Publication éditée par la FEETS FO • Impression FETS FO au siège de la Fédération
• Publicité: au Journal • N° CPPAP: 0524 S 06882 • N° ISSN: 1263-5618
Dépôt légal: Février 2025 • Prix à l'unité: 0,84 Euros • Abonn.t annuel: 10,06
Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément: 13,72 Euros
Abon.t de soutien: 15,24 Euros



L'ACTUALITÉ **DANS LES SECTEURS**

EN MODE RAPIDE



PRÉVENTION SÉCURITÉ

Sécurité privée : vers une précarisation organisée du secteur?

e secteur de la sécurité privée est à un tournant critique. Entre l'augmentation des exigences réglementaires, la stagnation des salaires et l'absence de reconnaissance, les professionnels de la sécurité subissent une logique purement économique au détriment de leurs conditions de travail et de la qualité du service rendu.

Un secteur en tension, mais toujours sous-payé

Les entreprises de sécurité privée jouent un rôle essentiel dans la protection des biens et des personnes. souvent en complément de missions régaliennes. Pourtant, leurs salariés sont parmi les moins bien rémunérés des secteurs exposés aux risques professionnels. Malgré les hausses successives du SMIC, les grilles salariales stagnent. Les agents classés en coefficient 120/130 restent au niveau du salaire minimum, bien que leurs responsabilités aient considérablement évolué.

négociations salariales Les SE heurtent systématiquement aux mêmes blocages : pression des appels d'offres au moins-disant, fragilité économique du secteur, et refus patronal d'une revalorisation. Pourtant, une rémunération décente est essentielle pour garantir un service de qualité et attirer de nouveaux professionnels.

Des exigences accrues, mais sans compensation

La professionnalisation du secteur s'accélère : cartes professionnelles, formations obligatoires, montée en compétences. Pourtant, ces évolutions ne s'accompagnent ni d'une reconnaissance salariale ni d'améliorations des conditions de travail.

Dans la télésurveillance, les opérateurs doivent faire preuve d'une vigilance constante. Un accord négocié par le GPMSE TLS pour améliorer leurs conditions a été bloqué par l'opposition du Groupement des Entreprises de Sécurité (GES). Il prévoyait une revalorisation des primes de nuit, du dimanche et du panier repas. Son rejet prive les salariés d'une avancée nécessaire et maintient des conditions de travail précaires.

Une précarité structurelle entretenue par le marché.

L'appel d'offres au moins-disant tire les salaires vers le bas. Consé-

- agents isolés et sous-effectifs ;
- manque de formation continue;
- fatigue chronique et turnover élevé:
- matériel obsolète, faute d'investissement.

Un encadrement strict des appels d'offres et une réglementation plus protectrice sont indispensables.

Des demi-mesures politiques, une absence de réforme globale

Malgré l'utilité démontrée de la sécurité privée lors de grands événements (Euro 2016, Coupe du Monde de Rugby, JO 2024), aucune réforme de fond n'a été engagée.

L'instauration de vacations minimales de 6 heures reste partielle. Les coefficients pour les agents cyno-explo ne concernent qu'un faible nombre de travailleurs et ne corrigent pas les disparités salariales. Ces mesures, bien que positives, sont loin d'apporter une solution aux problèmes de précarité et de reconnais-

FO: un front de résistance

Face à ces constats alarmants, Force Ouvrière refuse de laisser les agents devenir des variables d'ajustement. FO continue de défendre:

- une revalorisation immédiate des grilles salariales ;
- une refonte des appels d'offres intégrant des critères sociaux ;
- un accès facilité aux formations et leur prise en charge par les employeurs;
- une protection accrue contre les risques physiques et psychologiques;
- une couverture prévoyance équivalente aux autres professions exposées aux risques;
- un encadrement strict des amplitudes horaires et du temps de repos.

Le secteur de la sécurité privée mérite mieux. Il est temps de reconnaître et de valoriser ces métiers.



FONCTION PUBLIQUE

Loi de Finances 2025: un bon fonctionnaire est un fonctionnaire malade

a loi de finances 2025, portée par le gouvernement Bayrou, franchit une nouvelle étape dans l'attaque systématique contre les agents publics. En imposant une réduction de 10 % de l'indemnisation des arrêts maladie, l'exécutif entérine une vision profondément injuste et stigmatisante du service public et de ses agents.

Au-delà de la démagogie qui soustend cette mesure – opposant artificiellement fonctionnaires et salariés du privé – elle marque un tournant inquiétant : désormais, la maladie devient un outil de politique budgétaire. Autrement dit, plus il y aura de fonctionnaires malades, plus l'État réalisera des économies. Une logique absurde et cynique qui pourrait, si elle était poussée à son extrême, aboutir à une vision où le « bon » fonctionnaire est un fonctionnaire malade, contribuant ainsi, bien malgré lui, à la rigueur budgétaire impo-

sée par le gouvernement. En suivant cette logique implacable mais qui ne sera jamais assumée, le Premier ministre ayant indiqué que la loi de finances 2025 n'était « qu'un premier pas », le bon fonctionnaire en 2026 sear-t-il un fonctionnaire mort ?

Rappelons une évidence : les agents publics ne décident pas eux-mêmes de tomber malades ! Ce sont des médecins qui prescrivent les arrêts de travail, et ces derniers ne sont en aucun cas un choix ou un privilège. Pourtant, la volonté affichée du gouvernement est bien de pénaliser les agents, en ajoutant une sanction financière à la maladie. La double peine : être malade et subir une baisse de rémunération.

Cette attaque s'inscrit dans un contexte plus large de dégradation des conditions de travail et de vie des fonctionnaires : gel du point d'indice, suppression massive de postes, res-

tructurations en cascade. Sans oublier que les agents publics comme les salariés du privé voient leur accès au système de santé dégradées, sans que les premiers ne soient aussi couverts que les seconds en matière de prévoyance. Une véritable stratégie de casse du service public, de découragement des potentiels candidats pour accéder à la Fonction Publique, menée au détriment des agents et des usagers.

Pour FO, cette politique est inacceptable. La FEETS-FO réaffirme avec force son opposition à cette mesure injuste et continuera à se mobiliser, par tous les moyens nécessaires, pour défendre les droits et la dignité des agents publics.



TRANSPORT MARITIME

Energies Marines Renouvelables, un avenir torpillé par les armateurs?

a France développe ses capacités de production d'énergie marine renouvelables (EMR), avec pour objectif d'atteindre 30 % de la production d'électricité nationale en 2050, soit 45 GW.

L'objectif est ambitieux. Pour cela, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) développe des projets éoliens offshores au large des côtes métropolitaines sur toutes les façades maritimes.

Au regard du développement promis à cette filière, les différents acteurs se positionnent et exercent leur lobby. En premier lieu, les armateurs. Car la question qui se pose derrière cette ambition politique, c'est le partage du marché qu'elle va générer.

Sur le plan social, les spécialistes évoquent entre 30 000 et 50 000 emplois. Mais quel type d'emplois?

Les champs EMR étant au large des côtes (eaux territoriales ou intérieures françaises ou sur le plateau continental ou dans la ZEE), c'est la réglementation dite de l'Etat d'accueil qui s'applique. Cette dernière n'impose pas de pavillon comme en cas de cabotage national mais oblige les armateurs à respecter la règlementation sociale du pays. Impossible donc de pratiquer du dumping social.

Si au moment de la mise en oeuvre de cette réglementation les armateurs n'ont pas particulièrement réagi, c'est que le business des EMR était encore lointain et incertain.

Voilà pourquoi en janvier 2025, avec un secteur désormais concret et florissant, Armateurs de France se lance dans une fronde contre cette réglementation, demandant à pouvoir, une nouvelle fois, déroger aux conditions sociales d'emploi, autrement dit, pratiquer le dumping social.

Autrement dit, la construction et la maintenance de champs éoliens offshores locaux, donc pérennes, ne seraient pas pourvoyeurs d'emplois à proximité, permettant tout simplement aux populations locales de vivre ? De surcroît avec les contraintes sur la pêche et donc les emplois du secteur que ces champs peuvent engendrer?

L'argument avancé par les armateurs, à savoir l'absence de main d'oeuvre qualifiée, ne tient pas, pour la simple et bonne raison que ces besoins s'anticipent et peuvent encore s'anticiper. Ils ont d'ailleurs bien été anticipés par RTE dont la gestion des nouveaux champs engendre bien un besoin de personnel qualifié.

Côté portuaire, il sera nécessaire que le développement de cette filière ne se fasse pas au détriment des trafics et soit bien pourvoyeuse d'emplois portuaires et non des emplois relevant d'autres conventions collectives. Car certains parlent déjà de contourner la CCNU...



NETTOYAGE PROPRETÉ

Table ronde à l'Assemblée nationale

ur invitation de Mme Sophie Taillé-Polian, députée du Val de marne, nommée rapporteure, au nom de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, la FEETS-FO a participé à une table ronde dans le cadre des travaux préparatoires à l'examen du texte sur la proposition de loi visant à protéger les travailleuses et les travailleurs du nettoyage en garantissant des horaires de jour.

L'unique article proposé est l'interdiction du travail de nuit sauf dérogation!

La FEETS-FO a précisé que ce n'est tant le travail de nuit qui pose un problème mais bien les horaires atvpiques qui sont plus difficiles dans le nettoyage puisque le travail s'effectue souvent tôt le matin, et/ou tard le soir, entraînant de lourdes conséquences en termes d'atteintes à la santé et à la vie familiale et sociale (de 6h à 9h et de 17h à 21h). La FEETS-FO a rappelé sa revendication de longue date du travail en journée puisque c'est la seule solution pérenne pour combattre l'amplitude extrême de la journée de travail et la multiplication des temps partiels.

La FEETS-FO a également souligné l'hypocrisie de la sous-traitance! En effet les donneurs d'ordre et typiquement les pouvoirs publics invitent des employeurs à traiter leurs salariés selon des rèales dont ils se sont affranchis en externalisant ces fonctions ou en refusant de les financer dianement.

La FEETS-FO a demandé un encadrement de la sous-traitance. En effet, dans l'organisation même de l'activité de nettoyage, ils sont ceux qu'on ne voit pas, qui n'existent pas, leur travail n'est pas vu, donc pas considéré. Activité sous-traitée, indigne de figurer au cœur des activités de l'entreprise, activité jamais montrée, effectuée par des salariés mobiles, passant d'un chantier à un autre

La dureté des marchés, la politique du moins-disant et l'accroissement des marges conduisent les entreprises à baisser constamment les coûts et donc à augmenter considérablement la charge de travail et la précarité de leurs salariés. Par la négociation et la signature d'accord, la FEETS-FO tend à limiter les méfaits de la sous-traitance mais sur des éléments fondamentaux la seule pratique contractuelle ne peut suffire. Dans ce secteur, l'enjeu des horaires doit être articulé avec le temps partiel subi et un encadrement strict de la sous-traitance.



TRANSPORT AÉRIEN

Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion (TSBA) : Hypocrisie totale

┪ a y est, le Projet de Loi de Finance 2025 a entériné l'augmentation de la fameuse TSBA. Le montant de cette taxe, qui s'applique avec un barème variable à tous les types d'aviation marchande passager, va donc s'ajouter au prix des billets d'avion au départ ou à l'arrivée en France.

Dans un secteur très concurrentiel et mondialisé, où Roissy-CDG est de plus en plus concurrencé comme Hub continental (quatorzième Hub mondial), augmenter une taxe localement n'est pas anodin. Cela pénalise les compagnies et les aéroports français dans la concurrence européenne et mondiale déjà très agressive.

Avec un coût forfaitaire, la TSBA ne dépend pas des bénéfices de la compagnie aérienne assujétie. Par conséquent, elle ne vient pas s'imputer sur les marges de l'entreprise et peut se répercuter au contraire sur l'investissement voire sur la masse salariale de la compagnie.

Par construction cette taxe est donc injuste en ce qu'elle risque d'être largement supportée par les salariés.

Concernant le choix politique, l'hypocrisie est totale.

Le secteur du transport aérien est confronté à une exigence de décarbonations forte. Les acteurs ne cessent de revoir le coût de cette transition à la hausse (500 milliards supplémentaires. faisait d'euros culminer à 2 400 milliards d'euros le coût de transition du transport aérien en Europe d'ici 2050).

Or la TSBA, dont le coût de l'augmentation est estimé à environ 1 milliards d'euros par an, n'a rien à voir avec la transition environnementale du secteur. Elle ne viendra pas alimenter un fond pour faciliter l'achat d'avions plus propre ou le développement d'approvisionnement en carburant d'aviation durables.

Contrairement à d'autres fiscalités environnementales dans le secteur des transports, la TSBA n'a aucune fonction d'aide à la transition.

Autrement dit, dans un contexte de baisse des impôts sur les entreprises depuis plusieurs années, l'utilité politique de la TSBA n'est autre que de venir compenser des exonérations fiscales dont bénéficient d'autres secteurs professionnels.

Les salariés du transport aériens font donc les frais de la libéralisation d'un secteur internationalisé, à la concurrence sociale exacerbée, tout en subissant une fiscalité injuste qu'ils paieront de leurs salaires voire de leurs emplois...

Le transport aérien est portant source de croissance économique, aussi bien dans les territoires qu'il dessert que nationalement. Si le texte prévoyait une exemption de cette hausse pour la Corse et les Outremer, Bercy vient d'annoncer que ce ne serait pas le cas. La TSBA viendrait donc taper sur la continuité territoriale, principe pourtant républi-

Enfin, n'oublions pas que le Transport aérien s'intègre dans ce qui est la dernière filière industrielle en France: l'aéronautique...

Conclusion: rien ne peut justifier la TSBA politiquement, si ce n'est un bas calcul économique entre amis...



COMBUSTIBLES

Négoce des combustibles : une transition énergétique à ne pas faire sur le dos des salariés !

a transition énergétique est une nécessité pour faire face aux défis climatiques. Toute-fois, elle ne doit pas être menée au détriment des salariés du secteur du négoce des combustibles, un secteur clé pour l'approvisionnement énergétique du pays. Alors que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) dessinent l'avenir du mix énergétique français, Force Ouvrière s'oppose à une trajectoire précipitée et socialement injuste.

Un secteur sous pression face à la transition énergétique

Les entreprises du négoce des combustibles jouent un rôle crucial dans la distribution de fioul domestique, de gaz, de charbon et de bois. Ces énergies, bien que progressivement remplacées par des sources plus décarbonées, restent essentielles pour de nombreux ménages et industries. Cependant, la pression exercée par les politiques publiques en faveur de l'électrification et des énergies renouvelables met en **péril des milliers d'emplois** sans qu'aucune solution viable ne soit proposée pour les travailleurs du secteur.

La SNBC prévoit une réduction massive de la consommation des combustibles fossiles, ce qui va entraîner une mutation profonde de la filière. Si cette transition est nécessaire, elle ne peut se faire sans garantir une protection et un avenir aux salariés impactés.

FO exige une transition énergétique socialement juste.

Dans son cahier d'acteur soumis dans le cadre de la consultation nationale sur l'énergie et le climat, FO a mis en garde contre une transition précipitée qui sacrifie des emplois sans alternative crédible.

Nous portons plusieurs revendications essentielles :

 un accompagnement des salariés du négoce des combustibles: La transition énergétique ne peut se résumer à des suppressions d'emplois. Des dispositifs de reconversion, des formations qualifiantes et

- des garanties de reclassement doivent être mis en place immédiatement :
- · le maintien d'un mix énergétique équilibré : FO refuse l'idéologie du "tout électrique" et soutient la complémentarité entre différentes sources d'énergie. La suppression brutale des combustibles sans alternative crédible menace la sécurité énergétique et pénalise les salariés du secteur ;
- une anticipation des mutations industrielles: L'État doit piloter la transition énergétique en garantissant des investissements massifs dans l'innovation, la relocalisation industrielle et le développement des filières de substitution, afin que les travailleurs du négoce puissent s'intégrer dans de nouveaux modèles économiques;
- un plan national de sauvegarde des emplois : La filière des combustibles ne doit pas être laissée à elle-même. Il faut une planification sociale des reconversions et des mesures spécifiques pour éviter des licenciements massifs.

Le refus d'une trajectoire brutale

FO met en garde contre une électrification trop rapide et mal anticipée, qui pourrait entraîner une augmentation des coûts pour les consommateurs et un effondrement de certaines industries. Il est impératif que la transition énergétique



soit encadrée par des politiques publiques qui prennent en compte la réalité du marché et la nécessité de préserver l'emploi.

Nous avons besoin de négociation et de concertation impliquant les syndicats, les employeurs et l'État, pour garantir une transition énergétique équitable et respectueuse des travailleurs.

Force Ouvrière sera vigilante et mobilisée pour défendre les salariés du négoce des combustibles et exiger une transition qui ne se fasse pas au prix de milliers de suppressions d'emplois!

Ne laissons pas la transition énergétique se faire sur le dos des travailleurs!







PLFSS 2025 : DES CONSTATS RÉALISTES **MAIS DES MESURES INSUFFISANTES**

• est un texte au parcours pour le moins chaotique qui a fini par être imposé au parlement par 49.3.

Le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2025 a finalement été adopté sans vote, donc, le 12 février 2025. Zoom sur un texte qui bien que décevant et insuffisant, met un léger coup de canif aux politiques dites de « compétitivité ».

Faites ce que je dis, pas ce que je fais

Il est toujours intéressant de voir comment le gouvernement est toujours prompt à être plus vertueux pour les salariés que pour les plus riches.

Ainsi, le PLFSS est construit avec un déficit de 3,4 % des recettes, soit plus de deux points de moins que le déficit du Projet de Loi de Finance, prévu à 5,4 % du PIB pour 2025.

Autrement dit, le gouvernement n'a pas les mêmes pudeurs pour les salariés que pour les plus riches...

Le problème : le manque de recettes

Le fait le plus intéressant dans ce PLFSS. c'est la reconnaissance que le problème vient avant tout du manque de recettes. En 2023, les allège-

Trappe à bas salaire

La trappe à bas salaire est un effet de seuil des exonérations de cotisation dégressives avec le salaire : lorsque le salaire d'un employé augmente, l'exonération de cotisation patronale baisse. Autrement dit, le salaire brut augmente plus vite que le salaire net, dissuadant l'employeur d'augmenter les salariés aux rémunérations les plus proches du SMIC, concernées par les plus fortes exonération de cotisation.

ments de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs ont représenté un manque à gagner de 80 milliards d'euros.

Un « pognon de dingue » à la base de toutes les dernières réformes que les salariés ont du subir, de celles de l'assurance chômage à celle de la retraite. La stratégie que la fédération ne cesse de dénoncer consiste, de façon systématique, à baisser les cotisations patronales sur les salaires, substituées un temps par un financement public, pour être finalement compensées par une baisse des dépenses. Affamer la bête comme on dit.

Si ce PLFSS reconnait l'origine du problème, n'espérons pas pour autant un changement radical des politiques libérales : les allègements ne seront remis en cause que de 1,6 milliard d'euros, soit 2 % en 2025.

Dans un premier temps, le PLFSS prévoit pour 2025 de faire des économies par des ajustements de paramètres. Le changement plus profond devrait intervenir en 2026 avec la refonte de la réduction générale dégressive de cotisations patronales. La nouvelle formule serait dégressive non plus jusqu'à 1,6 Smic mais 3 Smic. L'objectif affiché de cette refonte est de réduire l'effet de trappe à bas salaire autour du Smic tout en permettant aux employeurs de continuer à bénéficier d'exonérations.

Ce changement entraînerait un gain de recettes d'environ 4 milliards d'euros par an.

Autre changement marquant : l'intégration de la Prime de Partage de la Valeur (PPV) dans le calcul de l'allègement général de cotisation. Attention, cela ne signifie pas que la PPV est socialisée et fiscalisée. Cela signifie simplement que le transfert de rémunération du salaire vers la PPV, que nous dénonçons régulièrement, ne permettra plus aux employeurs de maximiser leurs exonérations.



Les salariés passent toujours à la caisse

En matière de dépenses, le nouvel Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) progresse de 3,4 %. Attention toutefois, n'oublions pas que l'ONDAM progresse logiquement, du fait de l'inflation d'un côté (2,2 % fin 2024 pour le revalorisation des retraites) et de l'augmentation logique des dépenses de santé du fait du vieillissement de la population.

Cela ne signifie donc pas nécessairement plus de financement pour notre système de santé. Au contraire même : les professionnels estiment ainsi qu'une progression de l'Ondam de 6 % est indispensable pour éviter toute fermeture de lit.

Les assurés sociaux devront supporter des économies sur les médicaments, les examens de radiologie/biologie, les transports sanitaires ou encore les indemnités arrêt de travail.

Le plafond d'indemnisation quotidien d'un arrêt de travail devrait ainsi être abaissé (décret à venir) de 1,8 à 1,4 smic. Sachant que l'employeur complète (après un délai de carence) à hauteur de 90 % du salaire, la question qui se pose est celle du payeur : l'employeur devra-t-il supporter cette baisse d'indemnité sécu ? Sera-ce le salarié ou s'agira-t-il d'une formule hybride ?

Apprentissage : faire payer employeurs et apprentis

Depuis plusieurs années, les employeurs bénéficient d'aides considérables pour l'apprentissage, entraînant un effet d'aubaine énorme et un dérapage du dispositif, dont le coût est passé de 4 à 22 milliards d'euros par an.

La révision du dispositif était donc attendue. Le PLFSS revoit finalement à minima le dispositif. Là où les préconisations étaient de réduire la prise en charge du salaire de l'apprentis en fonction du niveau de diplôme préparé, le premier ministre a fait le choix de maintenir cette aide de 5000 euros de façon indifférenciée.

A l'inverse, il fait le choix de faire contribuer l'apprentis sur son salaire : il paiera ainsi des cotisations et la CSG/CRDS pour la part de sa rémunération dépassant 50 % du SMIC, soit une perte estimée en moyenne à 87 euros...

Conclusion

Ce PLFSS 2025 reconnait un point important : la sécurité sociale est fragilisée par les exonérations de cotisations patronales.

Ceci étant dit, il n'agit qu'à la marge sur le sujet en prévoyant pour 2026 (quelle fiabilité?) la mise en oeuvre d'une baisse timide de ces allègement délétères. De ce point de vue, il n'est donc pas à la hauteur des changements nécessaires.

Surtout, de nombreuses mesures restent à prendre par décret, comme sur l'indemnisation des arrêts de travail, potentiellement catastrophique pour les salariés.



LE DESSIN DU MOIS

PROBLÈME : SI UN HOMME TRAVAILLANT 40 HEURES PAR SEMAINE GAGNE X , COMBIEN GAGNERAIT UNE FEMME TRAVAILLANT LE MÊME NOMBRE D'HEURES?



